



Ordonnance de télécom CRTC 2005-359

Ottawa, le 27 octobre 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Aliant Telecom Inc.	Modifications à l'Entente relative à la perception de frais pour le service E9-1-1 provincial au Nouveau-Brunswick	8340-A53-200511916	le 14 octobre 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

